

Etude tête de bassin

Réunion du COPIL du 29 mars 2018

Le COPIL de l'étude têtes de bassin s'est réuni à 14h à Ebreuil à la maison des services, sous la présidence de M. ESTIER. Il remercie toutes les personnes présentes.

ORDRE DU JOUR

- Validation finale de l'étude tête de bassin
- Questions/ Remarques

Cette étude est cofinancée par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et par l'Union européenne avec le FEDER

LISTE DES PRESENTS

NOM			REPRESENTANT	PRESENCE
Monsieur	Emmanuel	FERRAND	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	Absent
Madame	Clémentine	RAINEAU	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	Présente
Monsieur	Pascal	ESTIER	Mairie des Ancizes-Comps (63)	Présent
Monsieur	Daniel	SAUVESTRE	Mairie de Châteauneuf-les-Bains (63)	Absent
Monsieur	Pierre	A. TERIITEHAU	Mairie d'Ebreuil (63)	Présent
Monsieur	Gilles	JOURNET	Communauté de communes en pays St-Pourcinois (03)	Présent
Monsieur	Jean	MICHEL	SMAD des Combrailles	Excusé
Monsieur	Gérard	LAPLANCHE	SIVOM Sioule et Bouble	Présent
Monsieur	Nicolas	BONNEFOUS	Chambre d'Agriculture de l'Allier	Présent
Monsieur	Christian	BAYET	Fédération de pêche 63	Excusé
Madame	Audrey	PONS	Délégation Régionale D'EDF	Présente
Monsieur	Bernard	DEVOUCOUX	FRANE	Excusé
Madame	Audrey	NADALLE	MISEN 63	Présente
Madame	Béatrice	RAYNAUD	MISEN 03	Présente
Madame	Sandrine	COULAUD	DREAL Auvergne	Présente
Monsieur	Olivier	SIMEON	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Excusé
Madame	Bérengère	CALENTIER	Conseil Régional Auvergne - RA	Absente
Madame	Mathilde	NORMAND	Conseil Départemental 63	Excusée
Monsieur	Rodolphe	RIDEAU	Conseil Départemental 03	Absent
Madame	Nadège	GUIMARD	PNR des Volcans d'Auvergne	Présente
Madame	Adeline	HUCLIN	SMAD des Combrailles	Présente
Madame	Gaëlle	IMBERT	SMAD des Combrailles	Présente
Monsieur	Vincent	JOURDAN	CC St-Pourçain Sioule Limagne	Présent
Monsieur	Julien	MARTENS	Chambre d'Agriculture de l'Allier	Excusé
Monsieur	Arnaud	MULLIE	Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme	Excusé
Monsieur	Michael	LELIEVRE	Fédération du Pêche de l'Allier	Excusé
Monsieur	Luc	BORTOLI	Fédération du Pêche du Puy-de-Dôme	Présent
Monsieur	Patrick	DUCHE	AFB – SD 03	Présent
			ONF	Absent
Monsieur	Emmanuel	FAVRE-D'ANNE	CRPF	Absent
Monsieur	Cédric	DIEBOLT	SCE – Bureau d'étude	Présent
Madame	Céline	BOISSON	EP Loire, animatrice SAGE Sioule	Présente

VALIDATION FINALE DE L'ÉTUDE TÊTE DE BASSIN

Cédric DIEBOLT, en charge de l'étude pour SCE, rappelle que la dernière réunion en sa présence remonte à juin 2017 et que 2 autres réunions ont eu lieu en septembre et octobre dernier. Depuis, les membres du COPIL de l'étude ont changé suite au renouvellement de la CLE. Il présente donc de manière rapide l'ensemble de l'étude depuis la phase 1 de définition des têtes de bassin jusqu'aux résultats de la phase 4 d'expertise de terrain.

Discussion sur la phase 1 : définition et délimitation des têtes de bassin

Nicolas BONNEFOUS souligne qu'un certain nombre d'écoulement apparaissent sur la cartographie comme étant des cours d'eau (ex : collecteur de remembrement, ...). Le référentiel utilisé n'est pas le référentiel « police de l'eau » au sens strict. Il est nécessaire de préciser dans le rapport que le référentiel utilisé est la base de donnée DDT qui reprend les écoulements identifiés comme cours d'eau et ceux à expertiser.

Patrick DUCHE rappelle que cette cartographie est évolutive.

Nicolas BONNEFOUS en a tout à fait conscience et même si le référentiel est amené à évoluer la cartographie des têtes de bassins ne sera pas pour autant remise en question.

Céline BOISSON indique que la modification sera faite dans le rapport final.

Discussion sur la phase 2 : caractérisation et priorisation des têtes de bassin

Nicolas BONNEFOUS considère que la profession agricole est particulièrement visée à plusieurs reprises comme étant une activité trop souvent problématique.

Cédric DIEBOLT regrette cette interprétation d'autant plus que ce n'était pas le sens des propos inscrits au rapport.

Nicolas BONNEFOUS souligne que l'exemple « le risque pesticide pour un blé tendre conduit en agriculture biologique avec des rotations de culture n'est en rien comparable avec celui d'un même blé conduit en monoculture intensive » (p32) est très mal choisi car sur le bassin de la Sioule il n'y a pas de monoculture intensive de blé.

Cédric DIEBOLT indique qu'il sera retiré dans la version finale.

Nicolas BONNEFOUS insiste sur le fait que les agriculteurs n'arrachent pas systématiquement les haies. Depuis 1946, le linéaire de haies a largement augmenté sur de nombreux secteurs et aujourd'hui pour toute haie arrachée, une autre doit être replantée.

Vincent JOURDAN et Luc BORTOLI précisent qu'en effet par rapport à 1946 il y a plus de haies mais que depuis les années 1970 (période où le linéaire de haie est à son maximum) le linéaire de haie est en baisse constante.

Cédric DIEBOLT indique cela sera repris et nuancé dans le rapport final.

Nicolas BONNEFOUS demande à avoir plus de précision sur l'origine des données prélèvements agricoles. La Chambres d'agriculture 03 n'a pas été sollicitée pour transmettre ses données sur les prélèvements agricoles.

Cédric DIEBOLT précise que la récupération des données a été longue et fastidieuse et que tous les organismes ont été sollicités. Toutefois lorsque les données n'étaient pas homogènes à l'échelle du bassin, celles-ci n'ont pas pu être prises en compte dans le traitement informatique des données.

Nicolas BONNEFOUS interpelle le bureau d'étude sur l'intérêt de se conformer à une bande tampon de 5 m et pas 15 m.

Cédric DIEBOLT et Céline BOISSON précisent que la bande tampon de 15 m prise dans le traitement SIG ne correspond pas à la bande tampon réglementaire des 5 m. L'objectif est seulement de regarder les activités et les occupations du sol riveraines pour en définir les risques de perturbation.

Céline BOISSON indique que la formulation sera reprise sous forme « bande riveraine » dans la version finale pour éviter toute confusion.

Discussion sur la phase 3 : définition d'objectifs et de préconisations

Nicolas BONNEFOUS souligne que le tableau des orientations stratégiques et des préconisations, pris hors de son contexte, suscite des inquiétudes. Les préconisations identifiées « SAGE 2 » peuvent être interprétées comme d'ores et déjà incluse dans un futur SAGE alors qu'aucune concertation spécifique n'a été menée. Elles sont à reformuler.

Pascal ESTIER, Pierre A. TERIITEHAU et Clémentine RAINEAU acquiescent cette remarque. Il faut en effet être vigilant.

Luc BORTOLI et Patrick DUCHE insistent sur la nécessité d'identifier les mesures de préservation, de protection et de restauration nécessaires au bon fonctionnement des têtes de bassin. Ils rappellent que le SAGE a pour finalité d'identifier les problématiques sur un territoire et de proposer des mesures. Si aujourd'hui, il n'est pas possible de faire cette démarche, la plus-value du SAGE s'en retrouve restreinte. Il ne faut pas perdre de vue aussi que la protection des têtes de bassin est également utile pour la préservation de la qualité de l'eau potable.

Vincent JOURDAN rejoint les arguments de Luc BORTOLI et Patrick DUCHE. En effet, certaines préconisations sont fléchées « contrat territorial ». Les collectivités maître d'ouvrage, dont certaines sont membres du COPIL n'ont pas pour autant réagi défavorablement malgré des financements incertains.

Céline BOISSON propose que « SAGE 2 » soit remplacé par « Réflexion à mener lors de la révision du SAGE » pour éviter toutes confusions.

Discussion sur la phase 4 : définition d'une méthodologie cadre de diagnostic

Céline BOISSON rappelle que cette phase n'était pas une obligation inscrite dans le SDAGE mais qu'il avait été fait le choix de faciliter la mise en œuvre opérationnelle d'actions de préservation et de restauration sur un secteur à fort enjeux. Les résultats de cette phase ont vocation à alimenter un futur contrat territorial. Également, à l'heure où la mise en œuvre de la GEMAPI se précise, il était nécessaire que proposé un cadre aux différents maîtres d'ouvrage pour garantir une certaine homogénéité dans le rendu des diagnostics.

A la demande Vincent JOURDAN, Cédric DIEBOLT précise que les 50 km de cours d'eau ont été parcouru en 10 j (7h30 à 17h30) par 2 équipes de 2.

Nicolas BONNEFOUS insiste à nouveau sur le choix de la bande tampon de 15 m et trouve que la relation érosion/ruissellement = pollution diffuse (nitrate, phosphore, produits phytosanitaires) est trop simpliste.

Cédric DIEBOLT précise que c'est un phénomène qui a été largement décrit dans la bibliographie et qu'il ne se résume pas au simple lessivage des éléments nutritifs des sols. Il peut aussi être à l'origine du colmatage minéral des cours d'eau. Il souligne toutefois que la présence de parcelles nues en bordure des cours d'eau diagnostiqués est peu fréquente. Les problématiques rencontrées sur les têtes de bassin diagnostiquées sont bien plus souvent liées à l'urbanisation.

Luc BORTOLI précise également qu'il n'y a pas que les activités céréalières qui sont responsables du phénomène d'érosion et de ruissellement des sols. En milieu prairial, les drains et les rases peuvent être responsables d'un ensablement des cours d'eau tout comme le surpiétinement bovin. Egalement, il est fréquent que le tracé du cours d'eau ait été rectifié même dans les prairies. Naturellement les cours d'eau ne sont pas des lignes droites. Cette problématique est à prendre au sérieux car les effectifs des espèces piscicoles sensibles sont en recul constant.

Céline BOISSON indique qu'un tableau récapitulatif des résultats de diagnostic permettraient d'en faciliter la lecture ainsi qu'effectuer de rapide comparaison. Egalement, il est utile d'annexer au rapport la table des métadonnées ainsi que les éléments d'appréciation des valeurs qualitatives pour éviter toute subjectivité lors du renseignement des tables attributaires (nul, faible, moyen, fort).

Vincent JOURDAN et Céline BOISSON questionnent SCE sur les pistes d'amélioration qui peuvent être apportées à cette méthodologie de diagnostic.

Cédric DIEBOLT indique que 2 éléments d'amélioration seraient pertinents :

- Le diagnostic linéaire est long et coûteux mais nécessaire si la connaissance du réseau hydrographique est insuffisante. De plus en plus, le diagnostic stationnel est pratiqué (croisement entre la méthode SYRAH et CARYCE/AURACE). Il a l'avantage d'être rapide et très précis. Toutefois, le choix de la station est capital.
- Compléter ce diagnostic par un diagnostic surfacique et notamment un diagnostic des pratiques agricoles afin de mieux appréhender les phénomènes de transfert.

Nadège GUIMARD indique qu'un diagnostic uniquement stationnel ne permettrait pas d'identifier les problèmes de continuité écologique.

Cédric DIEBOLT précise que la plus part des petits cours d'eau en amont sont apiscicoles. La continuité piscicole n'est pas un réel enjeu. Seul le maintien d'une continuité sédimentaire a un intérêt.

Céline BOISSON demande que les logos des financeurs apparaissent sur les rapports finaux ainsi que les perspectives améliorations. Une conclusion est attendue notamment dans la note de synthèse.

Pascal ESTIER rappelle et insiste que, si sur le fond il y a une reconnaissance du travail rédigé qui servira par la suite lors de la révision du SAGE, sur la forme, il est absolument nécessaire d'être très vigilant sur la rédaction et ainsi corriger impérativement toutes les formulations maladroites susceptibles d'une mauvaise interprétation.

QUESTIONS DIVERSES

Clémentine RAINEAU demande quelle communication découlera de l'étude.

Pascal ESTIER indique que l'étude pourra faire l'objet d'une communication lors du prochain Forum des élus.

Céline BOISSON précise que les rapports seront disponibles mais qu'ils ne seront pas envoyés à chaque commune. Une plaquette pédagogique pourra être réalisée avec un plus grand effort de synthèse et de pédagogie.

L'ensemble du COPIL tient à signaler l'important travail réalisé par le bureau d'étude. Cédric DIEBOLT l'en remercie.

La séance est levée à 16h15.